

Appel

Pour des politiques sociales du tourisme

ATTENDU les déclarations internationales reconnaissant le droit au loisir et aux congés annuels payés ainsi que la nécessité d'un engagement des pouvoirs publics à cet égard (*Déclaration des droits de l'Homme* (1948) de l'ONU, *Charte internationale du loisir* (2000) et *Déclaration de Québec* (2008) de l'Organisation mondiale du loisir, *Convention internationale des droits de l'enfant* (1989);

ATTENDU le *Code mondial d'éthique du tourisme* (1999) de l'Organisation mondiale du tourisme;

ATTENDU la *Déclaration de Montréal* (1996) et l'*Addendum d'Aubagne* (2006) du Bureau international du tourisme social;

ATTENDU l'*Avis Le tourisme social en Europe* (2006) du Comité économique et social européen et la décision du Parlement européen de soutenir financièrement en 2009 et 2010 une action préparatoire pour développer le tourisme social;

ATTENDU la Déclaration *Le droit aux vacances : un droit à reconquérir ?* (2010) de la Confédération européenne des syndicats et du Bureau international du tourisme social.

ATTENDU les travaux au sein du BITS (OITS) (séminaires, congrès, recherches) sur les effets bénéfiques des vacances et du tourisme et sur les enjeux en termes de développement durable;

Considérant qu'une bonne partie des populations des pays industrialisés ne peuvent annuellement effectuer un séjour touristique d'au moins vingt-quatre heures et encore moins partir en vacances;
Considérant l'exclusion sociale que constitue le non départ en vacances;
Considérant que dans plusieurs pays en développement, les populations n'ont souvent d'autres choix que d'accueillir les visiteurs sans pouvoir partir en séjours touristiques;

LES PARTICIPANTS AU CONGRÈS MONDIAL DU BITS (OITS), RÉUNIS À RIMINI DU 19 AU 22 SEPTEMBRE 2010, AFFIRMENT

Que le tourisme a une dimension fondamentalement sociale;

Que l'importance économique du tourisme ne doit pas faire oublier qu'il est aussi une forme de loisir pour les populations qui le pratiquent et qu'il doit répondre aux besoins de délassement, de découverte et de rencontre des personnes, les visiteurs comme les visités;

Que l'exercice du tourisme a des effets bénéfiques pour la santé physique et mentale des populations, qu'il contribue à leur éducation et à leur apprentissage de la mobilité, qu'il est un moyen de lutte contre l'exclusion sociale tout en favorisant le développement des solidarités à l'échelle nationale et internationale;

Qu'il doit être accessible à tous, sans discrimination et pratiqué solidairement dans des conditions conciliables avec le développement durable;

EN CONSÉQUENCE DE QUOI, les participants au Congrès de Rimini en appellent aux pouvoirs publics, tant du niveau national que des niveaux régional et local, afin qu'ils adoptent **des politiques sociales du tourisme** qui

- reconnaissent, dans leurs objectifs, celui de l'accessibilité au tourisme pour tous, avec une attention particulière aux enfants, aux jeunes, aux familles, aux personnes âgées, aux personnes aux revenus modestes, aux immigrants, aux personnes ayant un handicap... ainsi qu'aux communautés d'accueil afin qu'elles aient un réel accès aux bénéfices du tourisme;
- affirment l'importance du tourisme social, notamment dans le développement du tourisme domestique et dans la valorisation des territoires;
- proposent des moyens d'actions concrets pour
 - accroître le temps minimum légal de vacances, principalement dans les pays qui accusent un retard en ce domaine en n'oubliant pas les travailleurs à statut précaire;
 - faire appliquer les lois existantes concernant les vacances annuelles;
 - augmenter et financer l'offre touristique adaptée aux conditions des divers groupes de population, notamment par le développement de ressources collectives;
 - appuyer financièrement le départ en vacances et les séjours touristiques entre autres pour les personnes à revenu modeste;
 - assurer la plus grande accessibilité et démocratisation possible des territoires à des fins récréo-touristiques dans le respect de l'environnement et du développement durable ;
 - augmenter les bénéfices sociaux et économiques du tourisme dans les régions et les communautés d'accueil;
 - soutenir les entreprises d'économie sociale en tourisme (associations, coopératives) qui visent à concilier valeur ajoutée économique et valeur ajoutée sociale;
 - assurer aux travailleurs du tourisme des conditions de travail valorisantes;
- favorisent la mobilisation de tous les acteurs du tourisme, tant des secteurs public et privé, dans la recherche de solutions concrètes et novatrices en reconnaissant comme partenaires les grandes associations de tourisme social et les syndicats qui interviennent sur les plans national et international.

Rimini, 22 septembre 2010